

**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Demande de permis d'urbanisme**



Le projet suivant est mis à l'enquête publique :  
Adresse du bien : **Square Coghen, 41**

Identité du demandeur : **Mme Claire MARTIN et M. Hervé CHARLES**  
Square Coghen, 41 à 1180 UCCLE

Objet de la demande (nature de l'activité principale) permis d'urbanisme n°16-39335-10  
**transformation d'une maison uni-familiale.**

Périmètre et zone :

- du plan régional d'affectation du sol : zone d'habitation et en ZICHEE

Motif principal de l'enquête :

- PRAS (art. 0.6) : prescriptions générales : actes et travaux de nature à porter atteinte à l'intérieur d'îlot.
- CoBAT (art.153) : dérogation au RRU en ce qui concerne l'implantation de la zone de recul.

L'enquête publique se déroule du **3 mai 2010 au 17 mai 2010 inclus.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au **2 juin 2010** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise Place Jean Vander Elst 29 (1<sup>er</sup> étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 et 12 heures
- le mardi entre 17 et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus le matin entre 9 et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestres et Echevins au plus tard le **17 mai 2010** à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête, auprès de l'agent désigné à cet effet au service de l'Urbanisme, le mercredi matin.

*Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au collège des Bourgmestres et Echevins à être entendue par la commission de concertation.*

***Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.***

Par ordonnance :

A Uccle, le 3 mai 2010

Le Secrétaire communal,  
Frieda THEYS.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,  
Armand DE DECKER.